

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE**  
**DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**  
**VERE - LEZERT**

## Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VÈRE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Emeline VIGROUX, Séverine LO  
Messieurs, Jean-Marc BALARAN, Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Alain TROUCHE, Pascal HEBRARD, Rémy PEZET

Absents excusés : Eve PUJADE donne pouvoir à M. ORGUEIL Frédéric

Absents :

Date de la convocation : le 29 septembre 2023

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

<b>Nombres de membres :</b>	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 12
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

### **D03- Révision et adoption des nouveaux statuts du SMRP Vère-Lézert**

Madame La Présidente indique que les statuts du SMRP Vère-Lézert auraient dû être révisés à la suite de la création de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en 2016 qui a la compétence « Ecole » et dont les communes de Bernac et Castanet dépendent.

Ces statuts ont régulièrement été mis à l'ordre du jour des précédents Comités syndicaux mais reportés jusque-là.

Madame La Présidente indique aux élus qu'il est très difficile de repousser à nouveau ce vote car le syndicat se retrouve sans véritables statuts, complètement obsolètes et que cette situation devient très bloquante. Madame La Présidente rappelle également que la préfecture du Tarn a demandé à plusieurs reprises les nouveaux statuts révisés et votés pour se mettre en conformité avec ceux votés et adoptés par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Madame La Présidente fait donc lectures des statuts révisés aux élus et fait procéder au vote de ceux-ci.

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Pour	Contre
12	2	1	9	0

Madame La Présidente informe, compte-tenu des résultats du vote suite au dépouillement, que les nouveaux statuts sont adoptés par le comité syndical. Une copie de ceux-ci sera annexée à la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 17/10/2023

**La Présidente, Annie PEZET – CARAYON**

**La secrétaire, Emilie BÉZIO**



**S.M.R.P**  
VERE - LEZERT  
MAIRIE DE CASTANET  
81150 CASTANET  
Siret : 258 101 823 00015



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission au représentant de l'Etat le  
et publication le